

Work Group Belgian Grid

Réunion du 25 mars 2016

Présents: W. Aertsens (INFRABEL)
P. Claes (FEBELIEC)
D. Curvers (Cogen Vlaanderen)
B. De Wispelaere (FEBEG)
S. Gabriels (FOD ECONOMIE)
B. Gouverneur (Synergrid)
S. Harlem (FEBEG)
M. Malbrancke (INTERREGIES)
L. Platbrood (FEBEG)
F. Van Den Borre (Cogen Vlaanderen)
J-F. Williame (FEBEG)

D. Zenner, I. Gerkens (ELIA)
P. Buijs, A. Dabin, F. Lazar (partiellement, ELIA)

Excusés: B. Debroux (EFET)
T. Deheegher (VOKA)
W. Gommeren(UEB)
M. Van Bossuyt (FEBELIEC)

Agenda

1. Approbation du projet de PV de la réunion du 1^{er} février 2016
2. Implémentation des Codes de réseaux
 - 2.1. Implémentation des NCS: statut, feedback & prochaines étapes
 - 2.2. Sujet "Power Quality" – Présentation générale du sujet
 - 2.3. Sujet "Robustness & Fault-right-through" – Présentation générale du sujet
 - 2.4. Sujet "Modernisation du point de raccordement" – Présentation générale du sujet
3. Contrats régulés – Signature électronique – Développements digitalisation

1. Approbation du projet de PV de la réunion du 1^{er} février 2016

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2016 n'est pas approuvé en séance. Il sera envoyé pour commentaires avec le projet de PV de la réunion du 25 mars.

2. 2. Implémentation des Codes de réseaux

2.1. Implémentation des NCS: statut, feedback & prochaines étapes

Elia présente l'état des lieux de l'implémentation des codes et les travaux en Expert Group (v. présentation « Implementation Network Codes : status, feedback & next steps »), qui ont porté sur la notion de 'Significant grid user', le 'Connection & Compliance process' et le 'Voltage Control & Reactive Power management'.

S'agissant du sujet 'Significant grid user', Elia rapporte que les opinions divergentes subsistent mais qu'on a noté des progrès dans la compréhension mutuelle et l'argumentation présentée pour soutenir les points de vue. Elia a présenté une

consolidation de la première itération pour la catégorisation des Significant Grid Users. Les éléments particulièrement sensibles pour les acteurs de marché concernés ont été identifiés et seront étudiés plus spécifiquement par les Expert Groups sur les autres sujets. Quant au 'Connection & Compliance process', une approche commune a été identifiée qui privilégie le maintien des processus existants. Le trajet relatif au 'Voltage Control & Reactive Power management' vient de démarrer, avec une clarification de l'approche retenue pour chaque session de travail.

Plusieurs réunions sont prévues dans les prochains mois. A la demande des membres du WG Belgian Grid, un rappel détaillé sera renvoyé à chacun. Les infos se trouvent aussi sur le site web d'Elia (<http://www.elia.be/fr/users-group/Implementation-EU-Codes-de-Reseaux/Experts-Group-Implementation-nc/Agenda>).

Plusieurs membres du WG Belgian Grid ont des remarques sur l'approche suivie pour traiter le sujet 'Significant grid user', à savoir deux cycles d'itérations entre des analyses approfondies sur des sujets techniques spécifiques. A la remarque du représentant de FEBELIEC que l'analyse a surtout porté sur les unités de production, Elia rappelle que le champ d'application des codes est assez clair concernant la demande et la notion de consommateur contrairement à celle de la production qui nécessite un arbitrage au niveau national.

Des représentants de FEBEG soulignent qu'ils ne supportent pas la note de consolidation parce que la majorité des commentaires des producteurs n'ont pas été pris en compte. En plus, ils relèvent que le paquet complet des spécifications applicables aux différentes catégories est nécessaire pour la configuration des unités de production. Travailler par sujet technique fait perdre la vue d'ensemble par type de générateur et de technologie. Les représentants de FEBEG considèrent qu'il faut à présent recommencer toute l'analyse avec l'input des sujets techniques et que le processus global manque d'efficacité; ils se demandent aussi quelle sera la marge d'adaptation de la proposition à l'issue du processus.

Le président du WG Belgian Grid rappelle que le processus actuel de fixation des limites de catégories a essayé de bâtir une vision globale pour l'ensemble des Significant Grid Users. Le processus s'est bien déroulé, même si les résultats ne sont peut-être pas suffisants par rapport à certaines attentes. Il propose d'ajouter que les sujets techniques ajoutent des analyses de sensibilité selon les fixations des limites.

Les représentants de FEBEG demandent s'il est possible de plutôt travailler par type d'utilisateur du réseau et d'organiser des réunions avec cette approche, plutôt que par sujets techniques. Selon Elia, une telle approche aurait pour inconvénient de perdre la vue générale par sujet et que les discussions sur un type d'utilisateurs requièrent de savoir ce qui est exigé d'autres catégories, notamment pour fixer la frontière entre elles. Le représentant de SYNERGRID nuance les difficultés du processus, en soulignant que les représentants des fédérations discutant les sujets techniques sont souvent les mêmes personnes, qui disposeront donc d'une vue globale in fine.

Pour répondre à ces préoccupations, le WG Belgian Grid réalisera un workshop fin de cet été pour donner la vision intermédiaire globale et consolidée des travaux en Expert Group. Ceci permettra de parcourir l'ensemble des sujets traités et de faire le point sur les exigences par type d'utilisateur de réseau (tant la production que la demande et les CDS) avec les experts concernés. On pourrait aussi y présenter l'état d'avancement de l'ensemble des codes de réseau liés au raccordement et aux opérations. Une évaluation de l'approche suivie sera aussi mise à l'ordre du jour de ce workshop.

Le représentant de FEBELIEC souligne l'intérêt d'un tel workshop, vu l'ampleur et la complexité de la matière pour les consommateurs. Il l'illustre en donnant l'exemple de la notion de 'identified SGU' dans le NC Emergency & Restoration qui a un impact sur les exigences en matière de black-start. Elia relève qu'il faut en effet identifier le set

pertinent d'exigences actuelles et futures sur ce point. Il relève aussi les inquiétudes des utilisateurs du réseau par rapport à l'ampleur des règles imposées aux CDS et des risques associés en cas de non-respect de ces règles. Le président du WG Belgian Grid relève qu'Elia privilégie une approche pragmatique et efficiente, en gardant le cadre existant autant que possible tout en respectant les besoins du réseau dus à l'évolution des réseaux et des technologies, ainsi que de la décentralisation accrue de la production.

Un représentant de FEBEG rappelle que les codes ont une dimension européenne et que les membres du Users' Group souhaitent connaître les approches et les exigences retenues dans les pays voisins, spécialement à propos des limites ABCD. Elia précise qu'Elia communiquera en Expert Group sur ce point dès que l'information sera disponible.

Enfin, Elia rappelle que le FOD Energie a demandé à disposer d'un inventaire des demandes d'adaptations du règlement technique fédéral qui seraient nécessaires mais indépendantes de la transposition des codes de réseau. Elia présente les modalités pratiques de l'appel aux propositions des membres du WG Belgian Grid pour réaliser un inventaire des propositions d'adaptation du règlement technique fédéral hors codes européens. A ce stade, il suffit d'identifier les besoins. Cela permettra de disposer d'une vision complète des besoins de changements à communiquer à l'administration. Un représentant de FEBEG relève que plusieurs points ont déjà été identifiés dans le passé en WG Belgian Grid, tel que la révision du processus d'attribution d'un coefficient de pertes aux ARP. Le représentant de FEBEG propose aussi de ne pas uniquement lister les sujets, mais aussi de fixer les priorités : il est d'opinion qu'il est possible de trouver un consensus sur certains sujets dans le WG Belgian Grid (cfr. les pertes de réseaux ou les règles relatives aux CDS). Le président du WG Belgian Grid précise au représentant de FEBELIEC que cet exercice vise l'exhaustivité des besoins, plutôt que l'identification de nouveaux besoins. L'inventaire consolidée sera transmis au FOD Energie et aussi mis à disposition des membres du Users' Group.

2.2. Sujet "Power Quality" – Présentation générale du sujet

Elia présente le sujet Power Quality prévu pour la prochaine réunion du Expert Group (v. présentation « Topic Power Quality : Introduction by Elia – Presentation of the initial proposal »). Elia parcourt les articles des codes de réseaux concernés par la 'power quality' ; le principe est que les perturbations restent admissibles jusqu'à un certain seuil avec des limites fixées. Ces règles sont couvertes par les prescriptions Synergrid C10/17, pour les utilisateurs de réseau, et, pour les GRDs, par la convention de collaboration conclue avec Elia qui se réfère à ces prescriptions. Quant à ces prescriptions Synergrid C10/17, elles découlent elles-mêmes de normes CEI (CEI pour Commission Electrotechnique Internationale).

Dès lors, Elia propose de ne pas discuter en Expert Group de ces règles et d'informer le Users' Group si ces normes EIC sont amendées suite à l'adoption des codes de réseaux.

Les membres du WG Belgian Grid soutiennent cette approche et conviennent de supprimer ces sessions de l'agenda de l'Expert Group. Le représentant de FEBELIEC demande si le Users' Group pourrait être consulté lors de ces éventuelles adaptations des prescriptions Synergrid C10/17 et le représentant de SYNERGRID l'accepte.

Le représentant d'INFRABEL demande d'analyser la situation spécifique des CDS, afin de savoir s'ils doivent être considérés comme utilisateurs de réseau ou GRDs pour l'application des normes de 'power quality'. Le représentant d'INTERREGIES se demande s'il ne faudrait pas éventuellement maintenir une réunion pour traiter le sujet des CDSs, une fois l'analyse réalisée. Ceci pourrait être traité en WG Belgian Grid lors d'une prochaine réunion.

2.3. Sujet "Robustness & Fault-right-through" – Présentation générale du sujet

Elia présente le sujet Robustness & Fault-right-through prévu pour la prochaine réunion du Expert Group (v. présentation « Asset protection and system robustness – Robustness & Fault-right-through »).

Elia présente le concept de 'Asset protection and system robustness', qui correspond à la capacité du système de faire face à des perturbations, de prévenir et de limiter les grandes perturbations. Ceci dépend de la résistance technique des éléments des utilisateurs du réseau et des producteurs raccordés aux réseaux, c'est-à-dire des catégories de 'significant grid users'. Les règles relatives au 'Fault-right-through' tiennent également compte de l'évolution des réseaux et des types d'assets. Les travaux en Experts Group porteront sur la fixation précise des exigences pour les types B, C et D dans le système belge. Les codes de réseau laissent en effet un intervalle dans lequel fixer les valeurs applicables aux futures installations. Elia propose une approche opérationnelle pour ces discussions en Experts Group, qui se base sur les éléments techniques requis par les codes de réseau et les règles existantes.

Le représentant de FEBELIEC souligne la problématique de l'ilotage et du besoin, pour les petites unités de production, de pouvoir se découpler du réseau en cas de perturbation. On devrait aussi prévoir des règles pour les CDS vu leur situation spécifique. Elia précise au représentant d'INFRABEL que les utilisateurs du réseau ont une meilleure vue qu'Elia sur les caractéristiques de leurs protections, vu l'ampleur des possibilités existantes. Ce sujet nécessite une collaboration entre Elia et les utilisateurs du réseau pour aboutir.

Elia répond enfin à un représentant de FEBEG qu'il sera difficile de communiquer la proposition initiale d'Elia avant la réunion du 26 avril, étant donné l'ampleur du travail en interne pour la finaliser. Le représentant de FEBEG relève que la vision des experts présents en Experts Group pourrait dépendre de leurs connaissances spécifiques, dès lors que les types de protection varient selon les technologies et la taille des unités de production. Elia souligne à cet égard que les futures règles devront tenir compte de l'évolution des réseaux et des technologies, ainsi que de la décentralisation accrue de la production.

2.4. Sujet "Modernisation du point de raccordement" – Présentation générale du sujet

Elia présente le point relatif à la notion de modernisation substantielle du point de raccordement (v. présentation « Connection Codes : Modernisation of connection point »), qui a une influence importante dans l'application (ou non) des exigences des codes de raccordement. Ceux-ci s'appliquent en effet uniquement aux nouvelles installations, à l'exception des dérogations rétroactives et en cas de modernisation substantielle de l'installation. Cette notion n'est pas définie dans les codes eux-mêmes, ce qui donne une marge nationale d'implémentation.

Comme il semble difficile de définir a priori cette notion générale de modernisation substantielle, Elia propose une approche en deux étapes : tout d'abord, de définir cette notion au niveau de chaque article et par type d'utilisateurs de réseau, au niveau de chaque sujet technique du Expert Group. Ensuite, de procéder à une analyse « macro » de ces définitions, pour en tirer des lignes directrices générales. Cette seconde discussion a sa place au niveau du WG Belgian Group, plutôt qu'au niveau d'experts techniques.

Les membres du WG Belgian Group acceptent cette approche, tout en soulignant l'importance de la seconde étape et la nécessité de suivre ce qui se fait dans les pays voisins d'éviter toute distorsion entre les règles appliquées. Ils soulignent aussi les liens

potentiels entre cette notion et les évolutions du contrat de raccordement. Le NC DCC établit en effet un tel lien.

Le représentant d'INTERREGIES rappelle que le premier workshop européen des stakeholders sur l'implémentation des codes de raccordement a listé de nombreux sujets à développer dans les futures lignes directrices d'Entso-e, qui doivent être réalisées pour juin 2016. Un des sujets est précisément la notion de modernisation substantielle du point de raccordement. Ceci apportera une grande plus-value aux travaux du Users' Group sur ce point.

Le président du WG Belgian Grid propose de reprendre ce sujet lors du futur workshop de l'Expert Group.

3. Contrats régulés – Signature électronique – Développements digitalisation

Elia explique les modifications aux contrats ARP et accès présentées dans la consultation en cours (v. présentation « Aanpassing van gereguleerde contracten – Raadpleging»). Elia a notamment formulé des propositions pour rendre possible l'utilisation de la signature électronique et de la facturation électronique.

Elia propose d'utiliser le processus de signature électronique avancée pour le renouvellement des annexes des contrats ARP et accès, sur base de l'interface Customer Hub avec les clients d'Elia. Ce processus est peu contraignant d'un point de vue administratif car il n'impose pas de faire appel à un tiers organisme de certification pour la signature électronique. Ce régime de signature avancée est sûr pour les besoins d'Elia et des clients (accès limité et sécurisé à la plateforme Customer Hub aux personnes de contact contractuel ou mandatées, password et identifiants uniques, création de PDF...). Les clients concernés par ces développements seront les détenteurs d'accès, les ARPs et les utilisateurs de réseau. Elia précise enfin que ce système devrait être en place d'ici fin de l'année, lors du processus de renouvellement des désignations.

S'agissant de la facturation électronique, Elia enverra prochainement un courrier de demande de participation à ce nouveau processus aux personnes de contact. Cela se fera dès que les dernières questions opérationnelles et techniques seront réglées.

Le représentant d'INFRABEL relève qu'il faudra clarifier qui seront les personnes de contact habilitées à engager leur société de façon digitale. Il demande aussi si le système permettra de signer plusieurs annexes en même temps.

Un représentant de FEBEG fait remarquer que la proposition actuelle du texte fait référence à un processus de signature électronique certifiée, par la référence à l'article 4§4 de la loi du 9 juillet 2001 fixant certaines règles relatives au cadre juridique pour les signatures électroniques et les services de certification. Elia propose de revoir la formulation de la proposition de l'article 21.2.

Le président du WG Belgian Grid propose de reprendre les autres sujets relatifs au contrat d'accès, en cours d'examen, lors de la prochaine réunion du WG Belgian Grid du 19 mai (matières liées aux CDS et aux désignations).

* * *